

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2574

21 octobre 2008

SOMMAIRE

AEI Turkey Holdings S.à.r.l.	123529	MLAnna Real Estate 4 S.à r.l.	123551
Ak Bars Luxembourg S.A.	123512	MLAnna Real Estate 5 S.à r.l.	123525
BIM Fund	123549	MLAnna Real Estate 6 S.à r.l.	123525
Clery S.à r.l.	123546	MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.	123524
Euroclear Finance 2 S.A.	123511	MLAnna Real Estate GP S.à r.l.	123523
Euroclear Investments	123512	MLArg Real Estate GP S.à r.l.	123522
Euroclear Re	123506	Montana (Luxembourg) S.A.	123548
European Perfume Shops S.à r.l.	123547	Montimmo S.A.	123547
Financière Capucine 2 S.A.	123552	MS Promotion S.A.	123552
Financière Daunou 11 S.A.	123527	PAF S.A.	123525
Hoparvi S.à r.l.	123545	Pictor Specialized Fund S.A.	123513
IDEPA Investissements S.A.	123513	Pillarlux Murcia S.à r.l.	123546
J.D.F.P. S.à r.l.	123549	Produc Investissements S.A.	123548
KEIF Germany Dortmund S.à r.l.	123548	Promodele S.A.	123549
Leasinvest Immo Lux	123547	Protos S.A.	123548
Leasinvest Immo Lux Conseil S.A.	123546	Protos S.A.	123526
Lifetime Holdings	123506	Sarazar S.A.	123549
Magnard S.A.	123552	Starline International Holdings S.A.	123529
McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.	123526	SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxem- bourg Branch	123528
Menuiserie Serge Bonenberger S.à.r.l. ...	123524	Symphonia Lux Sicav	123549
MLAnna Real Estate 1 S.à r.l.	123512	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	123523
MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.	123511	Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.	123545

Euroclear Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 104.425.

—
EXTRAIT

Extrait de la circulaire de résolution adoptée et signée par les membres du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2008

Les membres du Conseil d'Administration de la société Euroclear Investments ont accepté la démission de Monsieur Naomi Harada, Parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg en tant qu'Administrateur, à partir du 9 juillet 2008.

Pour élire Monsieur Junichi ISHII, Parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société à partir du 1^{er} septembre 2008. La durée de son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de la société présentant les comptes annuels pour l'année 2009.

Au nom de la société Euroclear Re
Catherine Van Cauwelaert
Corporate Secretary

Référence de publication: 2008129241/7964/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03353. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Lifetime Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 108.089.

In the year two thousand and eight, on the third day of September.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Lifetime Holdings a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 108089, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 October 2005, number 994 (hereinafter the "Company").

The meeting was opened at 5.30 p.m. with Mrs Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement of the resignation of Mr Eric Mandelblatt from his mandate as manager of the Company;
2. Acknowledgement of the resignation of Mr Dinakar Singh from his mandate as manager of the Company;
3. Discharge to Mr Eric Mandelblatt and Mr Dinakar Singh for the exercise of their mandates as managers of the Company;
4. Appointment of Mr Pedro Fernandes das Neves, Mr Michael Butler, Ms Peggy Kelly and Mr Adam Jiwan as new managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time;
5. Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes

involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article."

6. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholder, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr Eric Mandelblatt from his duties as manager of the Company with immediate effect.

Second Resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr Dinakar Singh from his duties as manager of the Company with immediate effect.

Third Resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to Mr Eric Mandelblatt and Mr. Dinakar Singh for the exercise of their mandates as managers of the Company.

Fourth Resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, manager, born on 15 October 1974 in Lisbon, Portugal, residing professionally at 5D, rue Eugene Ruppert, L-2453, Luxembourg;

- Mr Michael Butler, manager, born on 14 July 1976 in Massachusetts, USA, with professional address at 27 Upper Brook Street, London W1K 7QF, United Kingdom;

- Ms Peggy Kelly, manager, born on 8 February 1975 in New York, USA, with professional address at 27 Upper Brook Street, London W1K 7QF, United Kingdom;

- Mr Adam Jiwan, investment manager, born on 21 March 1978 in Toronto, Canada, with professional address at 27 Upper Brook Street, London W1K7QF, United Kingdom.

The general meeting declares that further to the above resolutions, the board of managers of the Company is henceforth composed as follows:

- Mr Pedro Fernandes das Neves;
- Mr Adam Jiwan;
- Mr Michael Butler; and
- Ms Peggy Kelly.

Fifth Resolution

The general meeting resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

"Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de Lifetime Holdings une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108089, constituée par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 octobre 2005, numéro 994 (la "Société").

L'assemblée s'est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la démission de M. Eric Mandelblatt de son mandat de gérant de la Société;
2. Approbation de la démission de M. Dinakar Singh de son mandat de gérant de la Société;
3. Décharge à M. Eric Mandelblatt et M. Dinkar Singh pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société;
4. Nomination de M. Pedro Fernandes das Neves, M. Michael Butler, Mme Peggy Kelly et M. Adam Jiwan comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
5. Modification de l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui la rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Elle sera également indemnisée pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de règlement, à moins que le règlement n'ait été approuvé par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.»

6. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que conformément à liste de présence, la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocation d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Eric Mandelblatt de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de M. Dinakar Singh de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière à M. Eric Mandelblatt et M. Dinakar Singh pour l'exercice de leurs mandats de gérants de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pedro Fernandes das Neves, gérant, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg,
- M. Michael Butler, gérant, né le 14 juillet 1976 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 27 Upper Brook Street, Londres W1K 7QF, Royaume-Uni;
- Mme Peggy Kelly, gérante, née le 8 février 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 27 Upper Brook Street, Londres W1K 7QF, Royaume-Uni;
- M. Adam Jiwan, investment manager, né le 21 mars 1978 à Toronto, Canada, avec adresse professionnelle à 27 Upper Brook Street, Londres W1K 7QF, Royaume-Uni.

L'assemblée générale déclare que, suite aux résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Pedro Fernandes das Neves;
- M. Adam Jiwan;
- M. Michael Butler; et
- Mme Peggy Kelly.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celle-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui la rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'elle est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Elle sera également indemnisée pour tous les montants qu'elle aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou des associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de règlement, à moins que le règlement n'ait été approuvé par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008, Relation: LAC/2008/37150. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008129187/242/266.

(080150660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Euroclear Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.194.

—
EXTRAIT

Extrait de la circulaire de résolution adoptée et signée par les membres du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2008

Les membres du Conseil d'Administration de la société Euroclear Investments ont accepté la démission de Monsieur Naomi Harada, Parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg en tant qu'Administrateur, à partir du 9 juillet 2008.

Pour élire Monsieur Junichi ISHII, Parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu' Administrateur de la société à partir du 1^{er} septembre 2008. La durée de son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de la société présentant les comptes annuels pour l'année 2009.

Au nom de la société Euroclear Finance 2 SA

Catherine Van Cauwelaert

Corporate Secretary

Référence de publication: 2008129244/7964/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03354. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, abgetreten.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129247/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Euroclear Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 24.839.

—
EXTRAIT

Extrait de la circulaire de résolution adoptée et signée par les membres du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2008

Les membres du Conseil d'Administration de la société Euroclear Investments ont accepté la démission de Monsieur Naomi Harada, parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg en tant qu'Administrateur, à partir du 9 juillet 2008.

Pour élire Monsieur Junichi ISHII, parc d'Activité Sydrall, 1B, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société à partir du 1^{er} septembre 2008. La durée de son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de la société présentant les comptes annuels pour l'année 2009.

Au nom de la société Euroclear Investments

Catherine Van Cauwelaert

Corporate Secretary

Référence de publication: 2008129246/7964/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03351. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, abgetreten.

Luxembourg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 1 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129248/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02088. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Ak Bars Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.473.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} octobre 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115, Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008129271/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

IDEPA Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 129.277.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 juin 2007, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 22 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 22 juin 2007 que:
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Dominique PHILIPPE à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 04 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour inscription

Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129253/2703/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pictor Specialized Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.108.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (le Mandataire), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «PICTOR SPECIALIZED FUND S.A.».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin, à 17 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

9.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Décisions nécessitant l'approbation de l'Assemblée Générale. Les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par la Société, à moins qu'elles ne soient approuvées par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

- la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;
- l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;
- la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

13.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) en cas d'un administrateur unique, par la seule signature de l'administrateur unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 16. Commissaire(s)

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des Bénéfices

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.2 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'Associé Unique

L'Associé Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Le nombre de commissaire est fixé à un (1).

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs Société:

(i) Betty PRUDHOMME, née à Arlon (Belgique), le 30 janvier 1960, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Serge KRANCENBLUM, né à Metz (France), le 08 octobre 1961, demeurant avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980, à Braine-l'Alleud (Belgique), avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230 est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2013; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est établi en français, suivi d'une version anglaise. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned, Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with Trade and Company Register of Luxembourg under number B 65.906 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Grégory GUISSARD, jurist, residing professionally in Luxembourg (the Proxyholder),

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 25 September 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "PICTOR SPECIALIZED FUND S.A.".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1 The corporate objects of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three thousand one hundred (3,100) ordinary shares with a par value of ten euro (EUR 10) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday of the month of June, at 5 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members; their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Decisions requiring approval of the General Meeting. The actions and resolutions listed hereunder shall not be undertaken by the Company unless decided with the approval of the General Meeting, acting in ordinary or extraordinary general meetings:

- the sale, transfer, assignment, disposal of assets of the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the acquisition of assets by the Company (or any contract to do so) where the market value of such assets or the consideration is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company;
- the incurring of any borrowing or any other indebtedness or liability in the nature of borrowing or the giving of any guarantee in respect thereof, where the amount of the incurring is in excess of five per cent (5%) of the net assets of the Company.

Art. 13. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of two members of the Board, or (ii) in case of a single director, by the signature of the sole director, or (iii)

the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 16. Statutory Auditor(s)

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 18. Allocation of profits

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.2 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 19. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 20. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the three thousand one hundred (3,100) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at two thousand euro (EUR 2,000).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three (3). The number of auditors is set at one (1);
2. the following persons are appointed as directors:

(i) Betty PRUDHOMME, born on January 01, 1960, in Arlon (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Serge KRANCENBLUM, born on October 8, 1961, in Metz (France), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Grégory GUISSARD, born on August 01, 1980, in Braine-l'Alleud (Belgium), residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. that FIN-CONTROLE S.A., a public limited company (société anonyme) existing under Luxembourg law, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 42.230, be appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2013; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. At the request of the same appearing proxy-holder and in case of divergences between the English and the French versions, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, the said proxy-holder appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Grégory GUISSARD et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2008, LAC / 2008 / 39708. — Reçu à 0,50%: cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129376/7241/519.

(080151159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

MLArg Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.704.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert BARNES de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 16 juin 2008;

- de nommer Madame Teodora CIOTA, née le 3 janvier 1975 à Medias, Roumanie, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A

- Madame Teodora CIOTA, gérant A
- Monsieur Michel E. RAFFOUL, gérant B
- Monsieur Guy HARLES, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.
MLARG REAL ESTATE GP S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008129255/250/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 753.432.225,50.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

—
Avec effet au 18 septembre 2008, Tyco Electronics Group S.A., un des associés de la Société, ayant comme adresse 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a transféré:

- 17 137 840 parts sociales de classe B détenues dans le capital social de la Société à Tyco Electronics Canada ULC ayant comme adresse Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 2X2, Canada;

- 18 200 652 parts sociales de classe B détenues dans le capital social de la Société à M/A-COM Private Radio Systems Canada Corp ayant comme adresse le 5255 Satellite Drive, Mississauga, Ontario, L4W 5E3, Canada.

Pour extrait conforme et sincère
Pour publication
TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008129256/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MLAnna Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.644.

—
Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, abgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Oktober 2008.
MLAnna Real Estate GP S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2008129257/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Menuiserie Serge Bonenberger S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 77.140.

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Serge BONENBERGER, maître-menuisier, demeurant à L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes,

seul associé de la société MENUISERIE SERGE BONENBERGER SARL, établie et ayant son siège à L-5576 Remich, 4, Chemin des Vignes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 77.140, constituée suivant acte Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 7 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 3 du 3 janvier 2001, modifiée suivant acte Alphonse LENTZ de Remich du 9 août 2005, publié au dit Mémorial, Numéro 1373 du 13 décembre 2005.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de supprimer la mention de la valeur nominale des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

Il décide d'augmenter le capital social de la société à raison de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SIX CENTS (287.600,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS à TROIS CENT MILLE (300.000,-) EUROS, par la création et l'émission de onze mille cinq cents (11.500) parts sociales nouvelles sans valeur nominale et ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement libérées par un versement en espèces et souscrites par l'associé unique Serge BONENBERGER, préqualifié.

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Il décide de changer la valeur nominale des parts sociales et la fixe à VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR), divisé en DOUZE MILLE (12.000) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, entièrement libérées."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: BONENBERGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1^{er} octobre 2008, REM 2008/1224. — Reçu mille quatre cent trente-huit euros 287.600,- € à 0,5% = 1.438,- €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 octobre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008129658/218/43.

(080151073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, abgetreten.

Zum Vermerk im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129259/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.650.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, abgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Luxemburgischen Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 6 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129260/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.649.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, abgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Luxemburgischen Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 5 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129262/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02096. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

PAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.827.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 06 octobre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

* Comco S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de sa fonction de Commissaire aux comptes.

- De nommer comme nouveau Commissaire aux comptes, avec effet immédiat

* Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour PAF S.A.
Société Européenne de Banque
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008129261/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02848. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.541.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé en date du 29 mars 2001 que les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par la société Mediator Holdings Inc ont été transférées à la société McKesson Information Solutions Holdings Limited, une société constituée et régie selon les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social à 30 Herbert Street, Dublin 2, République d'Irlande, qui devient ainsi l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé en date du 10 mai 2001 que les cent vingt-cinq (125) parts sociales détenues par la société McKesson Information Solutions Holdings Limited ont été transférées à la société McKesson Information Solutions Finance S.à r.l. (anciennement McKessonHBOC Finance S.à r.l.) une société constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, qui devient ainsi l'associé unique de McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008129264/2460/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.964.

L'an deux mille huit, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «PROTOS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 24 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 685 du 22 septembre 2000. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.964. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Jordane PADIOU, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article PREMIER (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER (1^{er}), premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de « PROTOS S.A.». Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

« **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatorze du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. PADIOU, S. SZUMILAS, M. KRIEGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 septembre 2008, Relation: EAC/2008/12196. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008129654/239/64.

(080151363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire tenue en date du 22 septembre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Mathieu Paillat, avec adresse au 14, rue Rémy Dumoncel, 75014 Paris, France, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat;

2. nomination de Benoit Chéron, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129294/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxembourg Branch, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 39.099.

Mitteilung

Gemäß einem Beschluss der SVENSKA HANDELSBANKEN wurde beschlossen was folgt:

1) Der Sitz der Zweigniederlassung ist in L-1229 Luxemburg, 15, rue Bender verlegt gewesen.

2) Die folgenden neuen Banktätigkeiten hinzugefügt sind:

"Domizilierungsstellung, Übertragungsstellung (Transfer-Agent), Registerführung und Zahlstellung für alle Investmentfonds, Anlagefonds, Offener Investmentfonds (Sicav) Einzelbankverkehr (Retail banking) und e-banking."

3) Der geänderte Zweigniederlassungszweck wird:

Die Bank, die Banktätigkeit betreiben soll, darf, ausser Geldeinlagen entgegennehmen und Kreditgeschäfte betreiben, folgende Tätigkeiten ausüben:

1 ° Handel mit Eigentum wie im 2. Abschnitt § 2 erstem Satz des Bankgewerbegesetzes (1987:617) angegeben,

2 ° Ausstellen von Bürgschaften und Garantien,

3 ° Zahlungsvermittlung,

4 ° Vermittlung von Obligationsanleihen und anderen Krediten,

5 ° Emissionstätigkeit,

6 ° Vermögensverwaltung,

7 ° Wertpapierhandel in Kommission mit offizieller Erlaubnis,

8 ° Vermietung von Bankschliessfächern und Verwahrung von Wertgegenständen,

9 ° Auskunftserteilung,

10 ° Devisenhandel,

11 ° Akkreditivtätigkeit,

12 ° Inkassotätigkeit,

13 ° Handel mit Reisedevisen,

14 ° Vermittlung von Käufen, Verkäufen und Beleihung von Liegenschaften und Grundstücken im Erbbaurecht,

15 ° Verwaltung von Liegenschaften und Grundstücken im Erbbaurecht,

16 ° Alle Operationen in Verbindung mit den folgenden Tätigkeiten: Domizilierungsstellung, Übertragungsstellung (Transfer-Agent), Registerführung und Zahlstellung für alle Investmentfonds, Anlagefonds, Offener Investmentfonds (Sicav) Einzelbankverkehr (Retail banking) und e-banking.

17 ° Sonstige Tätigkeit, insofern diese als mit dem Bankgewerbe zusammenhängend betrachtet werden kann, wie

a) Beratung und Unterstützung in Bezug auf Firmenleitung,

b) Bereitstellung von Computerdiensten,

c) Vermittlung von Versicherungen an die Allgemeinheit,

d) Handel mit Gold im Auftrag von Kunden.

4) Die Zweigniederlassung wird bei allen die Zweigniederlassung betreffenden Rechtsgeschäften durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsleitern verpflichtet. Zu neue Geschäftsleiter wird ernannt:

- Herr Claes Jörgen OLDENSAND, General Manager, geboren am 2. Dezember 1963 in Essinge (Schweden), wohnhaft in L-1229, Luxembourg, 15, rue Bender.

Der Geschäftsleiter, Herr Claes Jörgen OLDENSAND ist bei allen die Zweigniederlassung betreffenden Rechtsgeschäften gemeinsam mit einem der anderen Geschäftsleitern zeichnungsberechtigt.

Luxembourg, den 3. September 2008.

Svenska Handelsbanken, Luxembourg Brauch

Marie-Thérèse SCHANUS-LEGRAND / Göran HÖGVALL

Senior Manager

Référence de publication: 2008129279/534/51.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03825. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

AEI Turkey Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.576.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du gérant, à savoir Maitland Trust (Luxembourg) S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129218/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Starline International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.811.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Xemax Limited, a company having its registered office at Elia House 77 Limassol Avenue, 2121 Nicosia, Cyprus, here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 12 September 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Starline International Holdings S.A., a société anonyme, having its registered office in 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 3 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 23 July 2008 under number 1812 (hereinafter the «Company»), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139 811, the articles of incorporation having been last amended by a notarial deed of 18 August 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to convert with effect as of 16 September 2008 the share capital of the Company from its current currency expressed in euro into US Dollars at the exchange rate of 16 September 2008, being one point four thousand two hundred sixty-seven USD / EUR (1.4267 USD / EUR). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at forty-four thousand two hundred twenty-seven US Dollars and seventy cents (USD 44,227.70), represented by four million four hundred twenty-two thousand seven hundred seventy (4,422,770) shares having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each. Second resolution

The sole shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Art. 1. Name.

1.1. The company's name is Starline International Holdings S.A. (hereinafter "the Company").

1.2. The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors or, in the case of a sole director, by the Sole Director.

2.3. If the Board of Directors or, in the case of a sole director, the Sole Director, determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Purpose.

4.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or undertakings in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

4.2 The Company may borrow in any form. It may issue, by way of private placement or public offer, notes, bonds and debentures and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

4.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

4.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital amounts to forty-four thousand two hundred twenty-seven US Dollars and seventy cents (44,227.70 USD) represented by four million four hundred twenty-two thousand seven hundred seventy (4,422,770) shares having a nominal value of one US Dollar cent (1) (USD 0.01,-) each (the "Shares").

5.2. The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies.

5.3. The General Meeting of Shareholders adopting resolutions on increase of the share capital may decide to authorize the Board of Directors to issue Shares. In case of capital increase by contribution in kind, the Board of Directors may be authorized to issue Shares without reserving to the existing Shareholders any preferential subscription rights.

5.4. During the term of five (5) years from the date of publication of the present restated article, the Board of Directors will be and is hereby authorised to issue Shares with or without share premium for the purpose of increase of share capital as a result of an in-kind contribution of shares in SC Starline (Cyprus) Limited to be made to the Company, for the purpose of increase of share capital as a result of the initial public offering of Shares in Poland and for the purpose of the Shares based management incentive plan which terms and conditions, including its value, shall be decided separately by the General Meeting of Shareholders. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the board of directors may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in the General Meeting of Shareholders from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation. The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new Shares from time to time and may issue such Shares by conversion of the Company's share premium account. The Board of Directors is also authorised to issue such Shares

without the Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company, or to any other duly authorised person, the power of accepting, subscription and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amount of capital and to appear before a Luxembourg notary in order to record the capital increase.

Art. 6. Acquisition of own Shares.

6.1. The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2. To the extent permitted by Luxembourg law, the Board of Directors, or, in the case of a sole director, the Sole Director, is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

Art. 7. Form of Shares.

7.1. The Shares of the Company shall be issued in registered or bearer form.

7.2. The conversion of shares from registered Shares to bearer Shares or from bearer Shares to registered Shares shall take place at the Shareholder's request.

7.3. The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.4. Upon completing of the public offering of Shares in Poland, all Shares shall be registered with the National Depository for Securities. Upon registration, Shares shall be held by Shareholders in book entry form through the National Depository for Securities and its participants. Transfer of Shares will take place in book entry form through the facilities of the National Depository for Securities and its participants.

Art. 8. Registered Shares.

8.1. The issued registered Shares shall be entered in the register of registered Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, the Shareholder's address, the number and type of registered Shares held by a Shareholder, any transfer of registered Shares and the dates thereof.

8.2. The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

8.3. Any transfer of registered Shares shall be recorded in the register of registered Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of registered Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

8.4. Shareholders holding registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of registered Shares.

8.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of registered Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of registered Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of registered Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

8.6. The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of registered Shares as set forth in this Article 8 shall not enter in the register of registered Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in this Article 8.

Art. 9. Bearer Shares.

9.1. To be valid, a bearer Share certificate shall be signed by at least one class A Director and one class B Director, or in case of a sole director, by the Sole Director, and must contain the information required by law.

9.2. One or more bearer Shares can be represented by a single certificate, which shall contain the identification number of each share represented by such certificate.

Art. 10. Board of Directors.

10.1. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) to a maximum of seven (7) directors (the "Directors"). Directors need not to be Shareholders of the Company.

10.2. Shall there be more than one Director, the General Meeting of Shareholders shall appoint Directors of three different classes: class A Director(s), class B Director(s) and class C Director(s). Such classification of Directors shall be

duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong. Class C Director(s) shall be appointed for the first time at the first General Meeting of Shareholders after the completion of the initial public offering of Shares in Poland. Until the appointment of a class C Director, all duties of a class C Director shall be vested with class B Director(s).

10.3. Class A Director(s) shall be executive Director(s) and shall engage in the daily management of the Company. Class B Director(s) and class C Director(s) shall be non-executive directors. In addition, class C Director(s) shall be independent from the Company and any of Shareholders.

10.4. Class C Director shall be deemed to be independent from the Company and any of Shareholders when he/she meets all the following criteria:

a) is not a class A Director (executive director or member of the management/administrative board) of the Company or any associated company and has not been in such position for the previous five years,

b) is not an employee of the Company or an associated company, and has not been in such a position for the previous three years, except when the class C Director is elected by trade unions or any other system of workers' representation,

c) does not receive, or have not received, significant additional remuneration from the Company or an associated company apart from a fee received as class B Director or class C Director (non-executive director or supervisory board's member). Such additional remuneration covers in particular any participation in a share option or any other performance-related pay scheme; it does not cover the receipt of fixed amounts of compensation under a retirement plan (including deferred compensation) for prior service with the Company (provided that such compensation is not contingent in any way on continued service),

d) does not hold directly or indirectly 1% (one per cent) or more of the total number of votes at the General Meeting of Shareholders,

e) does not represent directly or indirectly any shareholder(s) entitled directly or indirectly to 1% (one per cent) or more of the total number of votes at the General Meeting of Shareholders,

f) does not have, or have not had within the last year, a significant business relationship with the Company or an associated company, either directly or as a partner, shareholder, director or senior employee of a body having such a relationship. Business relationships include the situation of a significant supplier of goods or services (including financial, legal, advisory or consulting services), of a significant customer, and of organizations that receive significant contributions from the Company or its group,

g) is not, or have not been within the last three years, partner or employee of the present or former statutory auditor of the Company or an associated company,

h) is not a member of a management board (executive director or managing director) in another company in which a class A Director is a member of the supervisory board (non-executive or supervisory director), and does not have other significant links with class A Director through involvement in other companies or bodies,

i) have not served on the Board of Directors as class B Director and class C Director for more than three terms (or, alternatively, more than 12 years),

j) is not to a close family member of a class A Director, or of persons in the situations referred to in points (a) to (i).

10.5. The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, any Director may be removed at any time by a resolution taken by the General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for reappointment.

10.6. Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

10.7. In the event of vacancy in the office of a Director because of death, resignation or otherwise, the remaining Directors appointed by the General Meeting of Shareholders may meet and appoint a Director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

10.8. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors shall appoint from among class A Directors a chairman (the "Chairman") at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the "Secretary"), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in

writing or by telefax of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

11.4. The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors, provided that Directors representing class A and class B are present. Any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

11.5. With respect to the following issues any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if class C Director has also voted in favor:

a) remuneration policy of the Company or any associated company (if applicable), including remuneration of the senior management and key personnel of the Company or associated company (if applicable);

b) recommendation regarding appointment or removal of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s) by the General Meeting of Shareholders.

11.6. The Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8. The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors.

12.1. The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

Art. 13. Powers of the Board of Directors.

13.1. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 11 hereof.

13.2. Without prejudice to Articles 17.2 and 17.3 hereof, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

13.3. In particular, the Board of Directors shall:

a) prepare once a year and present to the annual General Meeting of Shareholders an annual report on the Company's situation;

b) prepare once a year and present to the annual General Meeting of Shareholders an evaluation of the Board of Directors' activity in the past year;

c) review and opine on matters to be resolved by the General Meeting of Shareholders;

d) prepare once a year and present for approval to the General Meeting of Shareholders an annual budget of the Company.

Art. 14. Corporate Signature.

14.1. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director.

14.2. In the case of plurality of Directors, the Company is bound at any time by the joint signature of a class A Director together with a class B Director. The Board of Directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Shareholders or Directors of the Company.

Art. 15. Delegation of Powers.

15.1. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions

for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate. Delegation does not release the Directors from the liability against the Company for all actions taken by such representatives.

15.2. The delegation to a Director imposes on the Board of Directors to report annually to the annual General Meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person.

Art. 16. Conflict of Interest.

16.1. In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A Director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

16.2. Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

16.3. Directors may receive remuneration for their services in the amount determined by the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders may decide that no remuneration is paid.

16.4. Class B and class C Director(s) shall deliver to the Board of Directors in writing information on any relationship with a Shareholder who holds shares representing at least 5% (five per cent) of all votes at the General Meeting of Shareholders and any further notice informing on any change of such relationships.

16.5. Any material agreements between the Company and a related party must be approved in advance by the Board of Directors, with at least one class C Director also voting in favor of such resolution. Typical transactions made in the ordinary course of business on arms-length basis with entities majority owned by the Company do not need to be approved by the Board of Directors.

Art. 17. General Meeting of Shareholders.

General Meeting of Shareholders

17.1. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting"). It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

17.2. In particular, unless otherwise provided for in the present Articles of Incorporation, the following acts fall in the scope of competences of the General Meeting of Shareholders:

- a) approval of the annual financial statement of the Company's situation;
- b) discharge of duties by Directors;
- c) payment of dividends;
- d) issuing of new Shares;
- e) redemption of Shares;
- f) amendment of the Company's Articles of Incorporation;
- g) merger or division;
- h) transfer of the Company's registered office to another municipality or abroad;
- i) dissolution of the Company;
- j) sale, encumbrance of shares in SC Starline (Cyprus) Limited or any similar transaction that may result in disposition of the shares in SC Starline (Cyprus) Limited.

17.3. The General Meeting of Shareholders shall have, in addition to the rights granted to the general meeting of shareholders by the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, the following additional competences:

- a) power to instruct the Board of Directors to take any key decision concerning: (i) approval of the annual financial statement of SC Starline (Cyprus) Limited; (ii) payment of dividends in SC Starline (Cyprus) Limited; (iii) changes in share capital in SC Starline (Cyprus) Limited; (iv) amendment of the Articles of Incorporation of SC Starline (Cyprus) Limited; (v) merger or division of SC Starline (Cyprus) Limited; (vi) dissolution of SC Starline (Cyprus) Limited; (vii) sale, encumbrance of shares in SC Starline (Cyprus) Limited or Starline International Group Limited and (viii) any similar transaction that may result in disposition of the shares in SC Starline (Cyprus) Limited or Starline International Group Limited or any significant assets of SC Starline (Cyprus) Limited or Starline International Group Limited (hereafter the "Key Decisions") in relation with the exercise by the Company of its shareholders' rights at regularly convened general meetings of shareholders of SC Starline (Cyprus) Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office in Elia House, 77 Limassol Avenue 2121 Nicosia, Cyprus, registered with the Register of Companies under number HE 229946, deliberating on the Key Decisions;

b) authority on the Board of Directors to appoint any authorised person to represent the Company at any general meeting of shareholders of SC Starline (Cyprus) Limited deliberating on the Key Decisions in order to vote in the manner as described by the General Meeting of Shareholders.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

17.4. The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies, request the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be to call a General Meeting of Shareholders.

17.5. The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of April, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

17.6. Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

17.7. If all outstanding Shares are in the registered form, the General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

17.8. If any of the outstanding Shares are in the bearer form, the General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, announced in accordance with applicable laws.

17.9. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

17.10. The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English language and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

17.11. All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English language.

17.12. The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting and agree unanimously to the subjects to be added on the agenda.

Voting Rights

17.13. Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

17.14. A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder.

17.15. Any Shareholder may participate in a General Meeting of Shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the General Meeting of Shareholders whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

17.16. The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend a General Meeting of Shareholders.

17.17. Unless otherwise provided by law or by these Articles of Incorporation, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution. Resolutions relating to amendment of these Articles of Incorporation, issuance of new shares of the Company, redemption of shares of the Company, merger, division or dissolution of the Company as well as decisions indicated in Article 17.3 hereof, in order to be adopted, must be carried by at least seventy five per cent (75%) of the votes of the Shareholders present or represented. Resolutions relating to sale or encumbrance of shares in SC Starline (Cyprus) Limited or any similar transaction that may result in disposition of the shares in SC Starline (Cyprus) Limited in order to be adopted, must be carried by at least ninety per cent (90%) of the votes of the Shareholders present or represented.

Art. 18. Auditors.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be Shareholders or not, who shall be replaced by one or more independent auditors if legal provisions require so. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors or the independent auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not, for statutory auditors, exceed six (6) years.

Art. 19. Financial Year.

19.1. The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

19.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

19.3. The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, regarding commercial companies, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting of Shareholders at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

19.4. The annual General Meeting of Shareholders shall adopt the annual accounts.

Art. 20. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.

20.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

20.2. Every year 5 % (five percent) of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 % (ten percent) of the share capital.

20.3. The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 20.2 above, is attributed to the Shareholders.

20.4. Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay out interim dividends.

Art. 21. Dissolution and liquidation of the Company.

21.1. The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires 75 % (seventy five per cent) of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

21.2. The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors or the Sole Director, as the case may be.

21.3. To the extent possible, these Articles of Incorporation shall remain in effect during the liquidation.

21.4. No distribution upon liquidation may be made to the Company in respect of shares held by it.

21.5. After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the Company. Where the General Meeting of Shareholders has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.

22.1. The present Articles of Incorporation may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum of at least 50 % (fifty per cent) of the capital present or represented and majority of at least 75 % (seventy five per cent) of the votes of the Shareholders present or represented.

Art. 23. Applicable Law.

23.1. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, regarding commercial companies.

Art. 24. Language.

24.1. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Third resolution

The sole shareholder resolves to revoke with immediate effect Manacor (Luxembourg) S.A. as director of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution and the restatement of the articles of incorporation of the Company, the sole shareholder resolves to appoint as class A executive directors, for a term to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company convened to approve the annual accounts of the Company dated 31 December 2013, the following persons:

- Mr Yu Shun Leung, Grady (Grady Yu), manager, born on 2 September 1976 in Hong Kong, residing in Hong Kong;
- Mr Krzysztof Marszalek, manager, born on 23 September 1979 in Jarocin, Poland, residing in Hong Kong.

The sole shareholder further resolves to appoint as class B non-executive directors, for a term to expire at the annual general meeting of shareholders of the Company convened to approve the annual accounts of the Company dated 31 December 2013, the following persons:

- Mr Robert Van't Hoeft, private employee, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr Johannes Laurens de Zwart, private employee, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage, the Netherlands, residing in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to convert all existing registered shares into bearer shares and to issue bearer share certificates. Special powers are granted jointly to any class A Director and to any class B Director of the Company to materially cancel the registered shares and to issue bearer share certificates to the sole shareholder.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Xemax Limited, une société ayant son siège social à Elia House 77 Limassol Avenue, 2121 Nicosie, Chypre, ici représentée par Monsieur Max Kremer, licencié en droit, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 septembre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'actionnaire unique de Starline International Holdings S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 46 A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié du 3 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 juillet 2008 sous le numéro 1812 (ci-après la « Société »), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139 811, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 18 août 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de convertir le capital social de la Société avec effet au 16 septembre 2008 de sa devise actuelle exprimée en euros en US Dollars au cours de change au 16 septembre 2008, étant un virgule quatre mille deux cent soixante-sept USD / EUR (1,4267 USD / EUR). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quarante-quatre mille deux cent vingt-sept US Dollars et soixante-dix cents (USD 44.227,70), représenté par quatre millions quatre cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix (4.422.770) actions ayant une valeur nominale d'un US Dollar cent (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination sociale.

1.1. La dénomination sociale de la société est Starline International Holdings S.A. (ci-après la « Société »).

1.2. La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Des filiales, succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration ou, dans le cas d'un administrateur unique, par l'Administrateur Unique.

2.3. Au cas où le Conseil d'Administration ou, dans le cas d'un seul administrateur, l'Administrateur Unique, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition de titres de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces titres de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer à la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou par voie d'offre publique à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.3. La Société peut en outre prêter, gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la Société contre les risques de crédit, les risques de fluctuation des devises, des risques de fluctuation des taux d'intérêts et autres risques.

4.4. La Société peut en outre mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. La Société a un capital social souscrit de quarante-quatre mille deux cent vingt-sept US Dollars et soixante-dix cents (USD 44.227,70) représenté par quatre millions quatre cent vingt-deux mille sept cent soixante-dix (4.422.770) actions ayant une valeur nominale d'un US Dollar cent (EUR 0,01) chacune (les "Actions").

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires adoptant les résolutions d'augmentation de capital social peuvent décider d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des Actions. Dans le cas d'augmentation de capital par apport en nature, le Conseil d'Administration peut être autorisé à émettre des Actions sans réserver aux actionnaires existants des quelconques droits de souscription préférentiels.

5.4. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent article modifié, le Conseil d'Administration sera et est par la présente autorisé à émettre des actions avec ou sans prime d'émission dans le but d'augmenter le capital social résultant de l'apport en nature d'actions de SC Starline (Cyprus) Limited à la Société, dans le but de l'augmentation de capital résultant de l'offre publique des Actions en Pologne et dans le but du plan d'intéressement des dirigeants dont les termes et les conditions, incluant son montant, seront décidés ultérieurement par l'Assemblée Générale des Actionnaires. De telles augmentations de capital n'ont pas besoin d'être souscrites intégralement, mais pourront être souscrites, vendues et émises de la manière arrêtée par le Conseil d'Administration le moment donné. La durée ou l'étendue de cette autorisation pourra être prolongée par une résolution des Actionnaires en Assemblée Générale des Actionnaires le moment donné, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le Conseil d'Administration pourra déterminer les conditions attachées à la souscription de nouvelles Actions le moment donné et pourra émettre ces Actions par conversion du compte prime d'émission. Le Conseil d'Administration pourra également émettre ces Actions sans que les Actionnaires n'aient un droit de souscription préférentiel. Le Conseil d'Administration peut déléguer à un quelconque directeur dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter des souscriptions et de percevoir les paiements pour les Actions représentants en tout ou en partie une telle augmentation de capital et d'apparaître devant un notaire luxembourgeois afin d'enregistrer l'augmentation de capital.

Art. 6. Acquisition d'Actions propres.

6.1. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2. Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration ou, en cas d'administrateur unique, l'Administrateur Unique, est irrévocablement autorisé et a le pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de tout document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1. Les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative ou sous forme d'actions au porteur.

7.2. La conversion des Actions sous forme nominative en Actions au porteur ou d'actions au porteur en Actions nominatives aura lieu sur demande de l'Actionnaire.

7.3. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.4. Après l'achèvement de l'offre publique des Actions en Pologne, toutes les Actions doivent être enregistrées au National Depository for Securities. Après enregistrement, les Actions seront détenues par les Actionnaires dans le registre tenu par le National Depository for Securities et ses participants. Le transfert des Actions se fera par inscription dans le registre tenu par le National Depository for Securities et ses participants.

Art. 8. Actions nominatives.

8.1 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

8.2 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

8.3 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions nominatives par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

8.4 Les Actionnaires détenant des Actions nominatives doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions nominatives.

8.5 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre des Actions nominatives et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions nominatives par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions nominatives par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

8.6 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions nominatives tel que décrit au présent Article 8 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

Art. 9. Actions au Porteur.

9.1 Pour être valable, un certificat d'Actions au porteur devra être signé par au moins un Administrateur de la classe A et un Administrateur de la classe B ou dans le cas d'un administrateur unique, par l'Administrateur Unique et doit contenir les informations requises par la loi.

9.2 Une ou plusieurs Actions au porteur peuvent être représentées par un seul certificat qui devra comporter le numéro d'identification de chaque Action représentée par ce certificat.

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1 Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et de sept (7) au plus (les «Administrateurs»). Les Administrateurs ne doivent pas obligatoirement être des Actionnaires de la Société.

10.2 S'il y a plus d'un Administrateur, l'Assemblée Générale des Actionnaires nommera des Administrateurs de trois classes différentes: Administrateur (s) de la classe A, Administrateur (s) de la classe B et Administrateur (s) de la classe C. Cette classification des Administrateurs sera dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs seront identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent. L'Administrateur ou les Administrateurs de la classe C seront désignés pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires après achèvement de l'offre publique initiale d'achat d'Actions en Pologne. Jusqu'à la nomination d'un Administrateur de la classe C, toutes les fonctions de l'Administrateur de la classe C seront effectuées par un ou des Administrateurs de la classe B.

10.3 Le ou les Administrateurs de la classe A seront des administrateurs dirigeants et seront en charge de la gestion journalière de la Société. Le ou les Administrateurs de la classe B et de la classe C seront des administrateurs non-dirigeants. En outre, le ou les Administrateurs de la classe C seront indépendants vis-à-vis de la Société et des Actionnaires.

10.4 L'Administrateur de la classe C est censé être indépendant vis-à-vis de la Société et des Actionnaires si il ou elle remplit tous les critères suivants.

a) n'est pas Administrateur de la Classe A (administrateur dirigeant ou membre du conseil d'administration) de la Société ou d'une société affiliée et n'a pas exercé de telles fonctions durant les cinq dernières années,

b) n'est pas un employé de la Société ou d'une société affiliée et n'a pas exercé de telles fonctions durant les trois dernières années, sauf si l'Administrateur de la classe C est élu par des syndicats ou par d'autres systèmes de représentation du personnel,

c) ne perçoit pas ou n'a pas perçu de rémunération substantielle supplémentaire de la part de la Société ou d'une société affiliée à l'exception de frais perçus en tant qu'Administrateur de la classe B ou C (administrateur non-dirigeant ou membre du conseil de surveillance). Cette rémunération supplémentaire couvre en particulier toute participation à un plan d'encouragement lié aux performances et plans de stock option; cela ne couvre pas les perceptions de montants fixes de compensation pour les régimes de retraite (y compris la rémunération différée) pour des services effectués antérieurement pour la Société (à condition que cette rémunération ne dépende pas d'un service continu),

d) ne détienne pas directement ou indirectement 1 % (un pour cent) ou plus du nombre total des voix à l'Assemblée Générale des Actionnaires,

e) ne représente pas directement ou indirectement un ou des actionnaires donnant droit directement ou indirectement à 1 % (un pour cent) ou plus du nombre total des voix lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires,

f) n'a pas ou n'a pas eu durant l'année passée de relation professionnelle significative avec la Société ou une société affiliée, soit directement, soit en tant qu'associé, actionnaire, administrateur ou cadre supérieur d'un organisme ayant cette relation. Par relation professionnelle, on entend la situation d'un important fournisseur ou prestataire de services (y compris des services financiers, légaux, de conseil ou consultatifs) ou d'un important client et d'organisations qui perçoivent d'importantes contributions de la Société ou de son groupe,

g) n'est pas ou n'a pas été durant les trois dernières années, associé ou employé de l'ancienne ou actuelle société en charge du contrôle des comptes de la Société ou d'une société affiliée.

h) n'est pas membre du conseil d'administration (administrateur dirigeant ou administrateur gérant) d'une autre société dans laquelle un Administrateur de la classe A est membre du conseil de surveillance (administrateur non-dirigeant ou membre du conseil de surveillance) et n'a pas d'autres liens significatif avec un Administrateur de la classe A au travers d'une participation dans d'autres sociétés ou organismes,

i) n'a pas été Administrateur de la classe B et classe C au sein du Conseil d'Administration pendant plus de trois mandats (ou alternativement plus de 12 ans).

j) n'est pas un membre de la famille proche de l'Administrateur de la classe A ou de personnes dans les situations mentionnées aux points (a) à (i).

10.5 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, à condition, toutefois, que tout Administrateur puisse être révoqué à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

10.6 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés

10.7 En cas de vacance du poste d'Administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les Administrateurs restants nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires peuvent nommer un Administrateur pour pourvoir le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

10.8 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi les Administrateurs de la classe A un président (le «Président») à la majorité pour une durée de six (6) ans et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à la réunion, la ou les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit ou par fax de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par fax un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

11.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration, à condition que les Administrateurs de la classe A et de la classe B sont présents. Toutes résolutions du Conseil d'Administration ne pourront être valablement adoptées que si elles sont approuvées par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours calendaires après l'envoi d'une notice d'ajournement.

11.5 En ce qui concerne les points suivants, les résolutions prises par le Conseil d'Administration ne sont valables que si un Administrateur de la classe C a voté pour:

a. une politique de rémunération de la Société ou de toute société affiliée (si applicable), y compris la rémunération des cadres supérieurs et du personnel clé de la Société ou d'une société affiliée (si applicable).

b. des recommandations en ce qui concerne la nomination ou la démission du ou des commissaires aux comptes ou du ou des réviseurs d'entreprises par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

11.6 Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement; une participation par ces moyens de communication sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

11.7 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par un consentement unanime exprimé par écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par tous et par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

11.8 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil d'Administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

12.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

12.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1 Les Administrateurs peuvent uniquement participer à des réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

13.2 Sans préjudice des articles 17.2 et 17.3 des présents statuts, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

13.3 En particulier, le Conseil d'Administration doit:

a. préparer et présenter une fois par an un rapport annuel de la situation de la Société à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires;

b. préparer et présenter une fois par an une évaluation de l'activité du Conseil d'Administration de l'année passée à l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires;

c. revoir et donner son avis sur des questions à résoudre par l'Assemblée Générale des Actionnaires;

d. préparer et présenter une fois par an un budget annuel de la Société pour approbation à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Signature Sociale.

14.1 En cas d'Administrateur Unique, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Unique.

14.2 En cas de pluralité d'Administrateurs, la Société est engagée à tout moment par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. Le Conseil d'Administration peut, le moment venu, subdéléguer son pouvoir pour des tâches spécifiques, à un ou à plusieurs agents ad hoc qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires ou Administrateurs de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Le Conseil d'Administration peut de manière générale ou le moment venu, déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion telle que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un dirigeant ou à un ou des comités, composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer. La délégation ne dispense pas les Administrateurs de leur responsabilité vis-à-vis de la Société pour les mesures prises par ces représentants.

15.2 La délégation à un Administrateur impose au Conseil d'Administration de faire un rapport annuel à l'Assemblée Générale des rémunérations, frais et autres avantages alloués aux personnes déléguées.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêts, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêts et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de la réunion.

16.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le Conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

16.3 Les Administrateurs peuvent percevoir une rémunération pour leurs services d'un montant déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider qu'aucune rémunération ne sera payée.

16.4 Le ou les Administrateurs de la classe B et C informeront le Conseil d'Administration par écrit de toute relation avec un Actionnaire détenant au moins 5 % (cinq pour cent) de toutes les voix de l'Assemblée Générale des Actionnaires et informeront aussi par écrit le Conseil d'Administration de tout changement dans ces relations.

16.5 Tous les contrats entre la Société et une autre partie doivent être approuvés au préalable par le Conseil d'Administration avec au moins un Administrateur de la classe C votant en faveur de cette résolution. Des transactions ordinaires effectuées dans le cours normal des affaires conformément aux règles du marché, avec des entités détenues majoritairement par la Société n'ont pas besoin d'être approuvées par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Assemblée générale des Actionnaires.

Assemblée Générale des Actionnaires

17.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»). Elle a tous les pouvoirs pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

17.2 En particulier, sauf dispositions contraires des présents statuts, les actes suivants relèvent du domaine de compétence de l'Assemblée Générale des Actionnaires:

- a. approbation des comptes annuels concernant la situation de la Société;
- b. décharge donnée aux Administrateurs;
- c. paiement de dividendes;
- d. émission de nouvelles Actions;
- e. rachat d'Actions;
- f. modification des Statuts de la Société;
- g. fusion ou division;
- h. transfert du siège social de la Société dans une autre ville ou à l'étranger;
- i. dissolution de la société;
- j. vente, nantissement des actions de SC Starline (Cyprus) Limited ou toute autre transaction similaire qui peut résulter de la disposition des actions de SC Starline (Cyprus) Limited.

17.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires aura, en sus des droits alloués aux assemblées générales des actionnaires par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les compétences supplémentaires suivantes:

- a. le pouvoir de charger le Conseil d'Administration de prendre toutes décisions clés concernant: (i) l'approbation des comptes annuels de SC Starline (Cyprus) Limited; (ii) le paiement de dividendes à SC Starline (Cyprus) Limited; (iii) les modifications dans le capital social de SC Starline (Cyprus) Limited; (iv) les modifications des statuts de SC Starline (Cyprus) Limited; (v) la fusion ou la division de SC Starline (Cyprus) Limited; (vi) la dissolution de SC Starline (Cyprus) Limited; (vii) la vente, le nantissement des actions de SC Starline (Cyprus) Limited ou de Starline International Group Limited et (viii) toute autre transaction similaire qui peut résulter de la disposition des actions de SC Starline (Cyprus) Limited ou Starline International Group Limited ou tout autre actif important de SC Starline (Cyprus) Limited ou Starline International Group Limited (ci-après les "Décisions Clés") en relation avec l'exercice par la Société de ses droits d'actionnaire lors d'assemblées générales des actionnaires de SC Starline (Cyprus) Limited, une société constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social à Elia House, 77 Limassol Avenue 2121 Nicosie, Chypre, immatriculée au Registre des Sociétés sous le numéro HE 229946, délibérant sur les Décisions Clés;

b. l'autorité sur le Conseil d'Administration pour nommer toute personne autorisée à représenter la Société à toute assemblée générale des actionnaires de SC Starline (Cyprus) Limited délibérant sur des Décisions Clés afin de voter de la façon décrite par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle

17.4 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

17.5 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le 20 du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant à Luxembourg.

17.6 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

17.7 Si toutes les Actions en circulation sont nominatives, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée suite à une convocation déterminant l'heure, la place où l'assemblée aura lieu et l'ordre du jour, envoyée par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, le jour de l'envoi de la convocation et le jour de l'assemblée non compris, envoyée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant dans le Registre des Actionnaires, ou d'une autre façon si stipulé par cet Actionnaire.

17.8 Si toutes les Actions en circulation sont des Actions au porteur, l'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée suite à une convocation déterminant l'heure, l'agenda et la place où l'assemblée aura lieu annoncée en accord avec les lois applicables.

17.9 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation à l'assemblée.

17.10 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

17.11 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

17.12 Les Actionnaires ne peuvent pas délibérer sur des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et acceptent à l'unanimité que les sujets soient ajoutés à l'ordre du jour.

Droit de vote

17.13 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

17.14 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, Actionnaire ou non.

17.15 Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale des Actionnaires par vidéoconférence ou par des moyens de communication similaires permettant leur identification. Ceux-ci doivent respecter les caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'Assemblée Générale des Actionnaires dont les délibérations sont retransmises en continu. La participation à l'assemblée de cette façon équivaut à une présence physique de la personne à l'assemblée.

17.16 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires afin de pouvoir participer à une Assemblée Générale des Actionnaires.

17.17 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution. Des résolutions concernant les modifications de ces Statuts, l'émission de nouvelles actions de la Société, le rachat d'actions de la Société, la fusion, la division ou la dissolution de la Société ainsi que les décisions indiquées dans l'Article 17.3 ci-avant, pour être adoptées, doivent réunir au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des votes des Actionnaires présents ou représentés. Les résolutions concernant la vente ou le nantissement des actions de SC Starline (Cyprus) Limited ou toute autre transaction similaire qui peut résulter de la disposition des actions de SC Starline (Cyprus) Limited, afin d'être adoptées, doivent être approuvées par au moins quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des voix d'Actionnaires présents ou représentés.

Art. 18. Auditeurs.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte, qui peuvent être Actionnaires ou pas, et qui seront remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises si des dispositions légales l'exigent. L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises et dé-

terminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas, pour les commissaires aux comptes, excéder six (6) ans.

Art. 19. Exercice sociale.

19.1 L'exercice sociale de la Société commencera le premier janvier et se finira le trente et un décembre la même année.

19.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, préparera les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

19.3 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur ces documents est convoquée.

19.4 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires adoptera les comptes annuels.

Art. 20. Distributions des Dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, 5 % (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social.

20.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 19.2 ci-dessus, est attribué aux Actionnaires.

20.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 21. Dissolution et liquidation de la Société.

21.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert 75 % (soixante-quinze pour cent) de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

21.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique, sous réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires soit autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique.

21.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

21.4 Aucune distribution après la liquidation ne peut être faite en faveur de la Société en raison d'actions détenues par elle.

21.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

Art. 22. Modification des statuts.

22.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés le moment venu par une Assemblée Générale des Actionnaires avec un quorum d'au moins 50 % (cinquante pour cent) du capital social présent ou représenté et de la majorité d'au moins 75 % (soixante quinze pour cent) des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Loi applicable.

23.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue.

24.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivis d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de révoquer, avec effet immédiat, Manacor (Luxembourg) S.A., en tant qu'administrateur de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède et à la refonte des statuts de la Société, l'actionnaire unique décide de nommer comme administrateurs dirigeants de la classe A, pour une durée qui expire lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société convoquée en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société du 31 décembre 2013, les personnes suivantes:

- Monsieur Yu Shun Leung, Grady, gérant, né le 2 septembre 1976 à Hong Kong, demeurant à Hong Kong;

- Monsieur Krzysztof Marszalek, gérant, né le 23 septembre 1979 à Joracin, Pologne, demeurant à Hong Kong;

L'actionnaire unique décide en outre de nommer comme administrateurs non-dirigeants de la classe B, pour une durée qui expire lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société convoquée en vue de l'approbation des comptes annuels de la Société du 31 décembre 2013, les personnes suivantes:

- Monsieur Robert Van't Hoeft, employé privé, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, employé privé, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir toutes les actions nominatives en actions au porteur et d'émettre des certificats d'actions au porteur. Des pouvoirs spéciaux sont conjointement alloués à un quelconque administrateur de la classe A et à quelconque administrateur de la classe B de la Société pour procéder à l'annulation matérielle des actions nominatives et d'émettre des certificats d'actions au porteur à l'actionnaire unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, LAC/2008/37805. — Reçu douze euros €12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129188/7241/904.

(080150729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Hoparvi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.899.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 3 septembre 2008

Le 3 septembre 2008, le gérant unique d'Hoparvi Sarl ("la société"), a pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008129446/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Univar Monaco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 144.072.078,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.648.

Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 30 septembre 2008

En date du 30 septembre 2008, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1330 Luxembourg au

- 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.
Univar Monaco Luxembourg S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008129437/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Leasinvest Immo Lux Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.769.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise en date du 3 octobre 2008

En date du 3 octobre 2008 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au

- 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 2 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.
LEASINVEST IMMO LUX CONSEIL S.A.
Signature

Référence de publication: 2008129444/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Clery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 77.977.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 22 août 2008

Le 28 mars 2008, les gérants de Clery Sarl ("la société"), ont pris la résolution suivante:

- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg vers le 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008129447/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Pillarlux Murcia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.678.

—
Déclaration

Il est déclaré par les présentes que suite à l'acte d'augmentation de capital reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 décembre 2007, enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008, relation GRE/2008/70, pour compte de la société à responsabilité limitée "PILLARLUX MURCIA HOLDINGS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129747, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 20 février 2008, référence 080027251, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 644 du 14 mars 2008, ladite société "PILLARLUX MURCIA HOLDINGS S.à r.l." est devenue associée unique de "PILLARLUX MURCIA S.à r.l."

Mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Junglinster, le 1^{er} octobre 2008.

Christian DOSTERT.

Référence de publication: 2008129450/231/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2008, réf. LSO-CV01046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Leasinvest Immo Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.768.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise en date du 3 octobre 2008

En date du 3 octobre 2008 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au

- 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 2 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

LEASINVEST IMMO LUX

Signature

Référence de publication: 2008129433/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Montimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.529.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise en date du 3 octobre 2008

En date du 3 octobre 2008 le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au

- 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec effet au 2 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

MONTIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008129442/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

European Perfume Shops S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.223.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la Société a été décidée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 6 octobre 2008. La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal de 5 ans au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129413/1092/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03037. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Produc Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 119.226.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 septembre 2008

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 41, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg à l'adresse suivante avec effet au 1^{er} octobre 2008:

2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008129455/9396/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

KEIF Germany Dortmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.742.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008129510/239/12.

(080151359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.964.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008129512/239/12.

(080151367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Montana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 30.309.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008129453/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04304. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

**Symphonia Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. BIM Fund).**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 65.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008129522/7241/12.

(080151382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Sarazar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2008
L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008129525/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03044. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

J.D.F.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 38, rue Philippe Manternach.
R.C.S. Luxembourg B 118.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008129526/231/14.

(080151400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Promodele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.854.

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMODELE S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 138.854, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1499 du 17 juin 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Michel Lomzik, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital par apport de 27.019 parts sociales de la société de droit luxembourgeois JG MAFILUX S.à r.l., pour le montant déterminé par le Réviseur d'Entreprises.

2. Modification subséquente des statuts.

II.- les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2.790.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 2.821.000,-) par l'émission de vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions nouvelles de la société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Souscription et libération

Les vingt-sept mille neuf cents (27.900) nouvelles actions émises sont souscrites par Monsieur Jérôme GUIMBAUD, né à Poitiers, France, le 18 février 1965, demeurant à DAR HAYAT - rue Al Andalous, BP 12508 Annakhil, 40016 Mar-rakech, Maroc,

ici représentée par Monsieur Michel LOMZIK, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 septembre 2008,

à un prix total de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2.790.000,-) entièrement affecté au capital social de la Société.

Ces vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature de vingt-sept mille dix-neuf (27.019) parts sociales, i.e. quinze (15) pour cent, dans J.G. MAFILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.659.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport en date du 8 septembre 2008, établi par le réviseur d'entreprises Jean Bernard ZEIMET, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Le dit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Monsieur Jérôme GUIMBAUD, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. il est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;

2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquelles une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;

3. il a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;

4. les parts sociales, sont, à la meilleure connaissance de Monsieur Jérôme GUIMBAUD, libres de toute charge et librement transférables à la Société.

5. le transfert des parts sociales dans J.G. MAFILUX S.à r.l. sera inscrit par une inscription dans le registre des associés de la société concernée.

Un certificat signé par J.G. MAFILUX S.à r.l. confirmant que Monsieur Jérôme GUIMBAUD est bien inscrit comme associé de ladite Société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, Monsieur Jérôme GUIMBAUD, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (premier alinéa).**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 2.821.000,-) représenté par vingt-huit mille deux cent dix (28.210) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune»

Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que la société détient déjà 85% du capital de J.G. MAFILUX S.à r.l. et que par le présent apport, la société obtient 100% du capital social de J.G. MAFILUX S.à r.l., une société ayant son lieu de gestion effective et/ou son siège statutaire dans un des pays membres de l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 21 décembre 2001, l'exonération du droit d'apport pour la présente augmentation de capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michel Lomzik, Marina Muller, Frank Stolz-Page et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 septembre 2008, LAC/2008/37795. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008129653/7241/101.

(080151369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

MLAnna Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.648.

Am 5. Juni 2008, hat Colonia Real Estate AG, Teilhaber der Gesellschaft 313 Anteile der Kategorie B an:

- Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht eingetragen im Luxemburger Handelsregister, unter der Nummer B 96380, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Albert Borschette, L-1246, Luxemburg, abgetreten.

Zum Vermerk im Luxemburgischen Amtsblatt, Band C.

Luxembourg, den 3. Oktober 2008.

MLAnna Real Estate 4 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008129243/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

MS Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 115.837.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008129669/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00327. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080151236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Financière Capucine 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 septembre 2008, les actionnaires ont décidé de nommer Eric Bouchez, avec adresse professionnelle au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008129306/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01353. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Magnard S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.671.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2007, acte n° 932 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008129210/208/14.

(080150522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.
